

## **Relations entre Etats dans un momentum de croisée des chemins : entre barbarie ou droit du plus fort vs civilisation ou force du droit**

**Par JP Mbona, 8 janvier 2026**

« *Things fall appart* » ou en bon français « Le monde s'effondre », nous alerterait un des rares lauréats africains prix Nobel (24 au total sur 633, mais ceci est une autre affaire !) Il devrait rééditer son roman, non en se limitant au seul univers africain alors mis à feu et à sang par la colonisation et les missionnaires (de toutes les religions extérieures à l'Afrique), mais au plan mondial. Et pour cause ! Le 24 février 2022, le monde s'est réveillé en émoi ; la presse *main stream*, les politiques d'une certaine mouvance, les bonnes gens d'un certain monde dit « démocratique » crièrent haro sur un V. Poutine et une Russie belliqueux qu'ils vouaient aux gémonies. On a crié à l'invasion d'un pays souverain, l'Ukraine.

En ce début d'année 2026, le 3 janvier pour être précis, face à l'attaque massive du Venezuela et l'enlèvement de son président Nicolas Maduro par qui l'on sait, le même joli monde se tait respectueusement dans toutes les langues. Ou presque. A part le « global South » comme on le nomme, et quelques intellectuels et politiques honnêtes (heureusement il en reste !), personne ne crie au scandale ; exactement comme quand le très charismatique H. Chavez est mort, (a été assassiné devrait-on dire !) sans coup férir. Ça rappelle un certain Salvador Allende Gossens, Président du Chili (1970-1973) dont le seul tort était d'être, non marxiste comme tel, mais plutôt socialiste démocratique, mis hors-jeu par les mêmes acteurs pour les mêmes raisons !

Volonté de domination, surtout d'empêcher que la « dédollarisation » se poursuive et achève d'acter l'impuissance de l'ancienne première puissance mondiale, assurément ; mais surtout et aussi que la plus grande réserve d'hydrocarbures tombe dans l'escarcelle des BRICS. Après ce même joli monde se demandera pourquoi personne ne croit plus en lui ! Les derniers développements dans nombre des coins du monde depuis la fin de la guerre froide (chute du mur de Berlin dans la nuit du 9 novembre 1989), le droit international est mis à l'épreuve. Des règles que le monde a mis des décennies, plutôt des siècles à mettre en place, mais dont l'application est plutôt à la carte, selon les cas, à la va comme je te pousse et à géométrie variable, selon que l'on est puissant ou misérable, dirait le poète !

Pourtant des chartes et des traités sont légions dans les tiroirs des chancelleries, les palais qui nous dirigent et autres buildings des Nations. Chartes remplies de principes dits fondamentaux et intangibles qui fondent le sacro-saint droit international régissant les relations entre États, références spécifiques mises en exergue des *articles singuliers* de la *Charte des Nations Unies* et des clauses jurisprudentielles de la fameuse « Cour internationale de Justice (CIJ) », dont on sait que certains puissants Etats ne l'ont jamais ratifiée, suivez mon regard. Toujours les mêmes, y compris le plus petit d'entre eux, mais faiseur de la pluie et du beau temps autour de la Méditerranée et dans le monde entier.

Il faudrait justement partir du contexte vénézuélien depuis les positions de feu le président Hugo Chavez ; ensuite d'un bref inventaire non commenté desdits principes (les plus en vue), afin de montrer qu'ils sont plus que foulés aux pieds, par les adeptes de doctrines impérialistes et exclusivistes. Juste un rappel qui heurte nos consciences face aux crises récentes prouvant que seul l'intérêt égoïste des Etats semble être la règle. Si nous étions audacieux, un très bref encrage philosophique nous permettrait de dessiner les perspectives de la sauce à laquelle certains Etats, notamment d'Afrique, seraient mangés s'ils ne parvenaient pas à se faire harakiri, cesser toute autre forme de gouvernance belliqueuse entre eux et plutôt former des blocs, y compris avec des puissances émergentes. Face aux loups ne faut-il pas arrêter de jouer à l'agneau mais plutôt former une meute pour se défendre ?

## I. Ça ne date pas du 3 janvier 2025 et c'était bien planifié !

**D'abord le regretté Hugo Chávez**, dont Maduro est le continuateur (même en moins charismatique) avait prédit et averti, surtout en lien avec les événements actuels au Venezuela. Il a longtemps mis en garde contre l'ingérence ou l'intervention américaine. Il parlait souvent d'« impérialisme américain » affirmant que l'empire Yankee chercherait à renverser sa révolution bolivarienne, utilisant espionnage, sabotages ou même une invasion directe comme moyen de détruire son projet politique. « *I hereby accuse the North American empire of being the biggest menace to our planet.* » déclarait Hugo Chávez. Dans des câbles diplomatiques qui ont fuité (WikiLeaks) on retrouve aussi ses déclarations selon lesquelles les États-Unis pourraient essayer d'exploiter des erreurs internes pour affaiblir son gouvernement ou encourager des opposants (le prix Nobel de la paix 2025, María Corina Machado, va peut-être dans ce sens !), voire envisager une **invasion ou une guerre de guérilla** si cela arrivait.

« *There is no doubt whatsoever that the U.S. government... planned and participated in a coup d'état in Venezuela in April, 2002.* » disait Chávez, accusant Washington d'interventions clandestines contre son gouvernement. Jusqu'au 3 janvier 2026, ces avertissements semblaient exagérés ou rhétoriques, de pures allégations aurait-on cru ! Mais la récente intervention militaire américaine, impliquant des frappes sur Caracas et la capture honteuse et humiliante du Président Maduro par les forces spéciales américaines, reflète d'une manière ironique ce qu'il évoquait depuis des années, à savoir une action directe de Washington sur le territoire vénézuélien. Le président Chavez craignait une hostilité internationale et un isolement extrême. Aussi dénonçait-il régulièrement ce qu'il considérait comme une campagne internationale dirigée par les puissances occidentales pour isoler et punir le Venezuela pour son modèle politique et ses alliances étrangères. Ça nous rappelle un certain IB Traoré en ce moment ! Cette vision se retrouvait aujourd'hui dans la politique américaine et internationale, avec des sanctions, des critiques sur la démocratie vénézuélienne et une pression diplomatique croissante contre le régime de Nicolas Maduro.

Le Président H. Chavez avait aussi averti de problèmes liés au modèle économique basé sur le pétrole. Lors de discours internationaux, il mettait souvent et régulièrement en garde contre la dépendance excessive aux hydrocarbures et les risques d'une **crise énergétique globale**, affirmant que le pétrole pouvait s'épuiser ou devenir un facteur d'instabilité économique mondiale. Aujourd'hui, alors que le pétrole reste central dans les stratégies géopolitiques autour du Venezuela (y compris l'intérêt américain à en exploiter les ressources après la chute de Maduro), cette mise en garde résonne dans les débats sur l'avenir énergétique du pays. Sa rhétorique anti-occidentale a servi à légitimer un État fort face à ce qu'il présentait comme une menace extérieure. « *The hegemonistic pretensions of the American empire are placing at risk the very existence of the human species.* », affirmait-il dans son discours à l'Assemblée générale de l'ONU (2006), insistant sur le risque posé par la domination des États-Unis. « *When imperialism feels weak, it resorts to brute force... the grand destroyer of the world, and the greatest threat ... is represented by U.S. imperialism.* »... « *I have always said... it would not be strange that there had been civilization on Mars, but maybe capitalism arrived there, imperialism arrived and finished off the planet.* » Cette posture, dénoncée par ses critiques comme une théorie du complot utilisée pour mobiliser ses partisans, a aujourd'hui un écho troublant dans le contexte de l'intervention américaine en 2026, où certains vénézuéliens et leaders politiques dénoncent une agression étrangère.

Le présent article ne permet malheureusement pas de condenser ses idées et révélations choc, mais ça vaut le détour d'écouter Robert Reich, professeur de politique publique à l'université de Californie à Berkeley, dont les thématiques favorites tournent autour de la relation entre économie (impériale), pouvoir et démocratie. Il dit : « *Ce que Trump a fait hier n'était pas une opération militaire réussie, ce n'était pas une démonstration de puissance ; ce n'était pas l'accomplissement d'une promesse de campagne. C'était l'acte final et désespéré d'un empire qui perd le contrôle de l'Amérique latine ; qui a décidé d'utiliser la violence brutale pour tenter d'arrêter un processus historique qu'il ne peut*

*plus contenir.* » Il s'agirait du certificat de décès d'une économie impériale, d'un empire en déconfiture qui en vient à une invasion directe contre un pays qui ne constitue aucune menace militaire, à kidnapper un président en exercice d'une nation souveraine comme s'il était un vulgaire criminel, violant ipso facto les principes du droit international sans même se donner la peine de fabriquer une justification crédible, cet empire avoue qu'il a déjà épuisé tous ses outils civilisés de contrôle. Le professeur fait référence, sans les préciser entièrement, à des documents fuités du Pentagone, 247 pages d'analyse stratégique et de planification. Premier document daté du 27 décembre 2025 estampillé top secret ... je laisse le lecteur découvrir ces révélations qui signe l'aspect calculé, planifié, prémédité du coup guerre violent, orchestré par Trump et ses forces spéciales contre le Venezuela, sans même le mandat du congrès. D'ailleurs des sénateurs sont aujourd'hui montés contre le président businessman et rêvent même de le destituer, en plus de l'affaire Epstein déjà bien pondérée !

**Ensuite osons une comparaison** entre deux affaires emblématiques où les États-Unis ont exercé leur puissance contre des dirigeants étrangers - notamment l'affaire Noriega (Panama, 1989) et l'opération récente contre Nicolás Maduro (Venezuela, 2026). Car les deux ont été largement discutées dans les médias et par les analystes comme des cas comparables de politique américaine visant toujours des objectifs stratégiques similaires. Malgré des contextes différents, les visées étatiques américaines sont restées cohérentes. Dans l'affaire Noriega, les États-Unis ont envahi Panama en décembre 1989 (Opération *Just Cause*) pour renverser le général Manuel Noriega, alors accusé de trafic de drogue, d'atteintes aux droits humains et de corruption. Noriega fut capturé et ramené aux États-Unis pour y être jugé, mettant fin à son régime. Dans le cas Maduro au Venezuela, les États-Unis ont récemment utilisé une opération militaire ciblée pour capturer le président Nicolás Maduro et sont épouse et les ramener à New York pour y faire face à des accusations de trafic de stupéfiants et de narco-terrorisme. Dans les deux cas, l'action américaine combine des motifs judiciaires (poursuites pénales) et des actions militaires / interventionnistes, impliquant l'extraction d'un dirigeant étranger sur son propre territoire.

Et bien entendu, comme l'a dit le professeur Reich cité plus haut, les justifications publiques et légitimation juridique ne tiennent pas la route ! À l'époque de Noriega, Washington avait aussi mis en avant des accusations de trafic de drogue et la nécessité de « protéger des intérêts américains », tout en s'appuyant sur des rationalisations juridiques controversées selon lesquelles il était légitime de saisir un dirigeant impliqué dans des crimes affectant les États-Unis. De manière similaire, dans le cas de Maduro, l'administration américaine a invoqué des charges criminelles transnationales (narcotrafic et terrorisme) et des violations présumées du droit fédéral pour justifier la capture du Président Maduro, en contournant ou en questionnant des principes classiques comme l'immunité des chefs d'État. Dans les deux scénarios, les États-Unis utilisent le droit interne comme instrument pour légitimer une action qui dépasse largement les cadres d'une procédure d'extradition classique, ce qui reflète une stratégie politico-juridique cohérente. Mais toujours des objectifs stratégiques sous-jacents et des implications géopolitiques lourdes de sens. Au fond, ces opérations ne sont pas seulement des poursuites pénales mais s'inscrivent purement et simplement dans une logique de domination géopolitique et de maintien de l'influence américaine dans leurs sphères d'intérêt. L'intervention au Panama s'inscrivait dans le contexte de la guerre froide et d'une politique régionale affirmée, cherchant à contrôler les gouvernements jugés déviants ou nuisibles aux intérêts stratégiques et économiques américains. De même, dans le cas du Venezuela, l'action américaine reflète non seulement une opposition à Maduro, mais aussi une volonté d'affaiblir un régime considéré comme hostile depuis H. Chavez, notamment dans le contexte des rivalités idéologiques et économiques en Amérique latine. Ipso facto, malgré des dénominations différentes et des contextes historiques distincts, la visée demeurante est celle d'une projection de puissance américaine via des actions qui combinent instruments juridiques, militaires et politiques pour atteindre des objectifs stratégiques larges.

**Enfin rappelons MAGA et les doctrines géopolitiques dont il s'inspire.** « *Celui qui contrôle le Heartland (cœur continental eurasiatique) contrôle l'Île-Monde, donc le monde* » est l'idée centrale de Mackinder. Par Heartland entendons Europe de l'Est plus Russie intérieure. Il s'agit, disent les spécialistes, d'une vision géographique et déterministe selon laquelle la puissance terrestre domine la puissance maritime. On retiendra la formule célèbre : « *Who rules Eastern Europe commands the Heartland; who rules the Heartland commands the World-Island; who rules the World-Island commands the world.* ». On a l'impression que les va-t-en-guerre qui veulent aller jusqu'au dernier Ukrainien sont dans cette vision. Dans la même veine, citons Spykman (des années 1940) et sa fameuse théorie du Rimland, en guise d'une sorte de réponse directe à Mackinder. Selon lui, le Heartland seul ne suffit pas car le vrai pouvoir est dans le Rimland (zones côtières de l'Eurasie), entendons l'Europe de l'Ouest, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud et de l'Est. Sa formule clé à lui : « *Who controls the Rimland rules Eurasia; who rules Eurasia controls the destinies of the world.* ». De là on comprend aisément l'existence de l'OTAN, le « containment » de l'URSS à l'époque et les alliances maritimes américaines de partout. Reste l'autre maître à penser des différents régimes US qui se sont succédé ces dernières années. Brzezinski (1997) et son *Grand Échiquier*. Il se pose comme une synthèse moderne de Mackinder et Spykman. Pour lui, l'Eurasie est l'échiquier principal. Les États-Unis sont une puissance extra-eurasienne et leur priorité doit être et rester d'empêcher qu'un rival (Russie / Chine) ou qui que ce soit d'autre unifie l'Eurasie ; de contrôler les États pivots. Au top de ces derniers l'Ukraine, Turquie, Iran, Corée, etc. « *Sans l'Ukraine, la Russie cesse d'être un empire eurasiatique.* » disait-il. Tout s'éclaire ainsi ; suivez mon regard qui sera le suivant après le Venezuela ! La logique Mackinder / Spykman / Brzezinski pousse à l'encerclement et à la confrontation stratégique. Avec les armes nucléaires, l'escalade locale peut devenir globale. Exemple : Ukraine → risque d'extension régionale, Asie-Pacifique → tensions Chine-Taiwan. Cela augmente le risque d'une guerre globale imprévisible, surtout si les doctrines classiques sont appliquées sans adaptation à la multipolarité. Les doctrines classiques sont encore appliquées sous de nouvelles formes dans un monde multipolaire, mais cette rigidité stratégique met directement en danger la vie des habitants de la planète, via guerres, crises économiques et catastrophes environnementales. Et comme une note dysharmonique, le sieur Kissinger et l'*équilibre des puissances*. L'ancien Différent des autres : secrétaire d'Etat aux affaires étrangères se pose en pragmatique, non idéologique prônant stabilité, pas domination totale mais plutôt promouvoir des « sphères d'influence ». Par exemple le rapprochement USA-Chine contre l'URSS ; la méfiance envers l'expansion de l'OTAN. Ainsi Kissinger semble moins interventionniste que Brzezinski. Si le monde l'écoutait, peut-être devrait-il revenir aux principes des Nations Unies en train de voler en éclat. « I don't care what the UN says. The UN doesn't know what they're talking about ... » — « *Je me moque de ce que dit l'ONU. L'ONU ne sait pas de quoi elle parle...* » a déclaré Marco Rubio en parlant de la situation vénézuélienne et de l'inculpation du Président N. Maduro accusé de tous les maux et jugé aux États-Unis.

## **II. Que signifient aujourd'hui les « Principes de la Charte des Nations Unies (1945) » ?**

En tant que l'acte fondateur du droit international pompeusement appelé « moderne », la *Charte des Nations Unies* a codifié un certain nombre de principes axiaux qui avaient l'ambition à caractère obligatoire de guider les relations entre États. En plus des 193 États membres officiels, l'ONU reconnaît en ce début de 2026 deux « États observateurs non membres » à savoir le Saint-Siège (Vatican) ainsi que l'État de Palestine qui participent à certaines activités, mais ne sont pas des membres à part entière. Tous ces États sont censés adhérer aux principes suivants : (1) Maintien de la paix et sécurité internationales. Article 1(1) : Maintenir la paix et la sécurité internationales ; prévenir et éliminer les menaces à la paix et régler les différends par des moyens pacifiques. (2) Égalité souveraine des États. Article 2(1). L'Organisation et ses membres sont fondés sur le principe de l'égalité souveraine de tous les États. (3) Obligation de respecter les obligations internationales de bonne foi. Article 2(2) : Tous les membres doivent remplir

de *bonne foi* les obligations qu'ils ont assumées. (4) Règlement pacifique des différends. Article 2(3) : Tous les États doivent régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de sorte que la paix, la sécurité et la justice ne soient pas mises en danger. (5) Interdiction du recours à la force. Article 2(4) : Tous les membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la *menace ou à l'emploi de la force* contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, ou d'une autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. (6) Assistance et coopération avec l'ONU. Article 2(5) : Les États membres doivent donner toute assistance à l'ONU et s'abstenir d'aider un État contre lequel l'ONU entreprend une action. (7) Non-intervention dans les affaires intérieures. Article 2(7) : rien dans la Charte n'autorise l'ONU à intervenir dans des questions essentiellement internes aux États membres. (8) Droit de légitime défense. Article 51 : Reconnaît le droit inhérent à la légitime défense individuelle ou collective si un État est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité prenne les mesures nécessaires.

Faut-il commenter ? Non ! Car tout lecteur sait, même le moins aux faits des subtilités des relations entre les différents pays (non les États) du monde depuis la signature de la Charte de San Francisco le 26 juin 1945, document qui était censé constituer notre bouclier contre les guerres du style de celles tribales (mondial est un bien grand mot, car mes ancêtres, bien que faisant partie du monde, n'y ont pris part que de force et pas tous). Tout le monde comprend que nous sommes bien en plein dans *l'animal farm* de G. Orwell (dont nous avons parlé dans un posting précédent) ; un gros marché de dupes ! Pour rappel, la Charte des Nations Unies, traité fondateur de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en remplacement de la SDN, a été adoptée et signée à San Francisco, aux États-Unis, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale. Mais qui aujourd'hui la respecte vraiment ? Jetons un simple coup d'œil aux 8 articles cités plus haut : tous très bien rangés aux calendes ... euh... « Mondiales » ! On sait pourquoi. D'abord qui a signé en lieu et place de l'Humanité entière ? Seulement 51 États (si l'on y inclut la Pologne, bien qu'absente à la signature) qui, depuis le 24 octobre de la même année, seront considérés comme membres fondateurs de l'ONU. N'y cherchez pas des pays africains, outre l'Égypte, l'Éthiopie, le Libéria et l'Afrique du Sud (on sait sous quel régime il était !) ; et pour cause ! Sous le joug colonial étaient-ils tous ! Une des tares de départ, ce sera le fameux Conseil de sécurité constitué comme on le sait des grands vainqueurs de la seconde guerre tribale. Ces signatures ont donc conduit à la création de l'ONU, qui a officiellement vu le jour le 24 octobre 1945, une fois la Charte ratifiée par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (États-Unis, Royaume-Uni, Union soviétique – actuelle Fédération de Russie moins quelques pays qui s'en sont dissociés- Chine et France). Déjà ce fameux conseil de sécurité indique clairement que ce sont les plus forts qui vont dicter leur loi aux plus faibles, l'ONU n'étant que le cadre tout trouvé pour faire « joli » ou « civilisé » ! Justifier l'injustifiable. Faites seulement un flash-back et vous verrez vers où se sont dirigées les missions de maintien de la paix, en « pompiers » sans dénoncer qui était « pyromane » ! Alors l'on comprend aisément la sage parole d'un ancien secrétaire des NU, Dag Hammarskjöld, pour ne pas le citer (SG ONU 1953 à 1961) : « *Les Nations Unies n'ont pas été créées pour amener l'humanité au paradis, mais pour lui éviter d'aller en enfer* » (ou une formulation très proche, citation de mémoire). Pour être complet, rappelons que la pratique internationale reconnaît aussi d'autres sources et principes, outre la Charte évoquée plus haut, à savoir et succinctement (1) le droit international coutumier (des règles résultant d'une pratique générale acceptée comme loi, qui s'appliquent même en l'absence de traité ; (2) les normes impératives (*jus cogens*) ou ensemble de règles (comme l'interdiction du génocide, de l'esclavage ou de l'agression armée non justifiée), considérées comme *non dérogeables* par un État, même par accord mutuel entre États ; (3) les principes généraux du droit (La CIJ utilise aussi des principes généraux reconnus dans les systèmes juridiques nationaux comme fondement de décisions internationales). Tout ça tout ça sonne beau, mais seulement sur le papier ! En témoignent quelques cas récents des principales crises internationales où le droit international a été défié, avec les réactions institutionnelles et les positions du système multilatéral (ONU, Assemblée générale, Conseil de sécurité, etc.)

### **III. Quand le droit s'estompe face à la boulimie des matières premières et de l'influence stratégiques**

Le 20 mars 2003, les États-Unis, avec leurs alliés (Royaume-Uni, Australie, Pologne), lancent **l'invasion de l'Irak** sans même l'illusion du mandat explicite du Conseil de sécurité de l'ONU pour autoriser le recours à la force. Naturellement il y a là une mise au défi juridique, car la Charte des Nations unies exige l'autorisation du Conseil de sécurité ou un cas de légitime défense pour utiliser la force contre un autre État. L'invasion est aujourd'hui enregistrée par les annales de l'Histoire comme largement violant cette règle (Article 2(4) de la Charte plus haut citée). Les réactions institutionnelles furent timides, sans effet : Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU, qualifia l'intervention de « non conforme à la Charte des Nations Unies » et donc illégale. Ce fut tout. Un communiqué ! Le tout puissant Conseil de sécurité n'a jamais adopté de résolution autorisant cette invasion, faute d'accord entre les membres permanents, notamment à cause de l'opposition de la France, de la Russie et de la Chine. Mais la guerre dura jusqu'en 2018 et causa des victimes estimées à environ 268 000 et 295 000 morts directes par violence (2003–2018 / fin de guerre active) selon le projet *Costs of War* de l'université Brown.

Face aux différentes invasions ou coups de force dont se rendent coupables les États auteurs des forfaits contre RDC (depuis 1996), la Libye (2011), Ukraine et opération spéciale russe (2014–présent), Gaza en octobre 2023, Venezuela (2026), etc. les réactions contrastées des dirigeants du monde les plus en vue, ainsi que des grandes organisations internationales / régionales à travers le monde en disent long sur la marche du monde et la polarisation. L'Assemblée générale des Nations Unies adopte des résolutions ; les chancelleries et les porte-paroles ou les chefs d'État eux-mêmes vocifèrent ou nuancent leurs « préoccupations », selon les cas. Mais ça s'arrête là. Pour ne considérer que le cas le plus récent en date, le secrétaire général de l'ONU qualifie l'opération US contre le Venezuela de « *dangerous precedent* » et des États (Russie, Chine, pays d'Amérique latine) condamnent l'action comme une violation de la souveraineté. Une majorité des pays latino-américains et de blocs régionaux ont dénoncé la violation du droit international, la menace pour la stabilité régionale et l'atteinte à la souveraineté. Beaucoup ont réclamé que la crise soit traitée par des moyens diplomatiques, pacifiques et multilatéraux, plutôt qu'au moyen d'une action militaire unilatérale. Certains gouvernements (notamment ceux de droite ou conservateurs) ont exprimé un soutien nuancé ou positif au renversement de Maduro, mais sans approuver de manière générale les méthodes illégales de l'opération. En résumé l'OEA appelle au débat urgent et un examen de la légalité. Le Mercosur de son côté rejette collectivement des actions militaires unilatérales des États-Unis ; tandis que l'ALBA / alliés condamnent fortement l'attaque et soutiennent le Venezuela en tant qu'État souverain. On ne le constate que fort aisément, le droit international n'a pas disparu, mais sa mise en œuvre est souvent contournée ou contestée, surtout lorsque de grandes puissances agissent sans mandat clair ou utilisent des arguments juridiques discutables. Les institutions internationales (Assemblée générale, Conseil de sécurité, CIJ) continuent de jouer un certain rôle *de référence normative*, même si elles manquent parfois de moyens pour imposer leurs décisions face au veto ou au refus d'appliquer leurs résolutions. Dans plusieurs cas (Ukraine, Libye, Venezuela), l'ONU a réagi par des résolutions et des condamnations, mais l'application réelle dépend largement des États eux-mêmes.

### **IV. Faut choisir entre la loi du plus fort et la force de la loi ?**

Lors d'une conférence de presse à Mar-a-Lago, Trump a déclaré que les États-Unis allaient « gérer/diriger » le Venezuela jusqu'à ce qu'une transition politique sûre puisse être organisée. Il a dit en substance: « *Nous allons diriger le pays jusqu'à ce que nous puissions assurer une transition sûre, appropriée et judicieuse.* » Il a répété cette idée en détaillant que les États-Unis pourraient être impliqués dans la reconstruction et le contrôle des ressources pétrolières du Venezuela, et qu'il n'était pas « *effrayé d'avoir des troupes au sol* » si nécessaire. Et d'ajouter que les infrastructures d'hydrocarbures du Venezuela ont été installées par les EU et ces derniers entendent les récupérer. Ceux qui

ont fait attention à la récente publication de la politique de la sécurité intérieur savent également que mettre le main sur les richesses naturelles des pays en fait partie. Et on prend les mêmes et on recommence. Souvenons-nous que les États-Unis ont passé près de 20 ans à tenter de stabiliser et « démocratiser » l’Afghanistan, sans jamais établir un gouvernement central durable ni gagner le soutien populaire, malgré des dépenses de plus de 2 000 milliards de dollars et des milliers de vies perdues. Après le retrait des troupes américaines, le gouvernement afghan s’est effondré rapidement, permettant au Taliban de reprendre le pouvoir, ce qui a été largement interprété comme un échec stratégique de la mission américaine. C’est ceci qui fait dire à tous les analystes de haut vol **que nous entrons dans une « ère de non droit »**, quand une puissance, grande ou moyenne, se lève et déclare un matin qu’elle va kidnapper un Président d’un pays de son choix et diriger ce dernier à sa guise. Imaginez donc que tous les discours vilipendant la Russie face à l’Ukraine, mettant en garde la Chine face à Taiwan, etc. s’en trouvent réduits à du pipo ! Et bientôt peut-être le Groenland, l’Iran, le Yémen, le Mexique, la Colombie, la ... Tanzanie, la RDC, ... ! ? Nous sommes bien revenus à une certaine antiquité de l’Humanité quand des royaumes ayant des troupes aux armes les plus affûtées écrasaient sans coup férir le voisin faible. Relisez l’histoire et vous trouverez que l’humanité s’est construite ainsi. Antiquité veut dire il n’y a pas si longtemps, de l’homo sapiens sapiens jusqu’en... 1945 !

**La loi du plus fort**, c’est l’état de nature et barbarie. Les premiers et les derniers vers de la fable de Jean de La Fontaine « Le Loup et l’Agneau » se déclinent ainsi : « La raison du plus fort est toujours la meilleure : Nous l’allons montrer tout à l’heure » ... « *Là-dessus, au fond des forêts Le Loup l’emporte, et puis le mange, Sans autre forme de procès.* » L’auteur des Fables (peu importe s’il est le plagiaire d’Esopé et Bidpai / Pilpay et bien d’autres jusque dans l’univers imaginaire africain ou indien ou chinois...) montre bien que le loup, malgré toutes les justifications raisonnables de l’agneau, n’hésite pas à le tuer sans procès véritable, illustrant ainsi la morale de la fable : la force l’emporte souvent sur la justice. L’idée selon laquelle « la force seule décide du droit » remonte à une conception très ancienne : pour certains penseurs (comme Calliclès chez Platon), ceux qui ont plus de puissance ont droit de dominer les autres, et la justice n’est qu’un artifice qui masque cette réalité brute. Le droit du plus fort considère que la domination est naturelle et légitime en soi : le plus capable, le plus puissant, le plus vigoureux impose sa volonté ; ce qui conduit à une logique de conflit permanent et à l’instabilité. Cette vision est typique d’un état de nature hobbesien, contemplation philosophique d’une société sans lois, où règne « la guerre de tous contre tous ». L’absence de règles communes signifie que chacun, fort ou faible, use de sa puissance pour survivre, mais sans garantie de paix durable. Pascal résume l’ambiguïté de cette situation : « *La justice sans force est impuissante, la force sans justice est tyrannique* », ce qui montre que la force pure sans critères moraux conduit à l’injustice. À l’opposé, la force de la loi incarne l’aspiration humaine à transcender l’arbitraire des rapports de force. Pour les philosophes modernes comme Rousseau, la supériorité n’est pas dans la force physique ou stratégique, mais bien dans la capacité à transformer cette force en droit légitime et universel : un système dans lequel la liberté et l’égalité sont protégées par des règles communes, acceptées par tous les citoyens et toutes les institutions. Ce passage de l’état de nature à l’état civil, de la barbarie vers la civilisation, est l’un des enjeux permanents de la philosophie politique : comment faire en sorte que la force soit soumise au droit, et non l’inverse ? Entre la loi du plus fort et la force de la loi, la véritable rupture civilisatrice consiste à ne pas confondre puissance et légitimité : l’ordre humain juste ne se fonde pas sur la domination, mais sur des normes partagées, reconnues et appliquées pour tous, même - et surtout - contre ceux qui détiennent le pouvoir. C’est ainsi que la civilisation s’oppose à la barbarie: non en éliminant la force, mais en lui donnant une forme institutionnelle et morale qui protège tout un chacun, indépendamment de sa puissance. Dans un effort intellectuel de recherche d’une base normative importante du droit international, notamment des principes de souveraineté et de règlement pacifique des différends, ce propos aurait pu ne pas faire l’économie des soubassements théoriques et philosophique en mobilisant les notions de justice contre la domination par la loi du plus fort (Platon et sa République) ; sinon un certain Thomas

Hobbes *Leviathan* et son concept de **l'état de nature** ou **l'anarchie internationale** : « *il n'y a pas de loi, car il n'y a pas d'autorité commune pour l'imposer* ». Voir un certain E. Kant (*Vers la paix perpétuelle*) et son idée de « la force de la loi pour un idéal de paix légale ». Mais l'heure est-elle vraiment à la philosophie ou plutôt à une attitude de sidération (« *ubwanwa bupfuka umunwa* », comme dirait l'ancêtre lointain de mon Burundi aussi troublé que le reste du monde !) ? Retenons pour simplifier que l'on a du mal à croire que la civilisation viendrait à s'incarner dans la loi du plus fort, mais plutôt dans une force de la loi partagée, précisément ce que tentent de défendre - avec plus d'échecs que de succès très variables - les institutions juridiques internationales aujourd'hui.

## V. Et l'Afrique dans tout ça ?

Les pays les plus forts d'Afrique doivent dépasser leurs querelles internes pour construire une gouvernance africaine forte - économiquement, politiquement, militairement, culturellement - afin de peser dans un monde multipolaire et faire du fameux appel de Nkrumah une nécessité de survie. L'Unité africaine est une obligation de survie dans un monde en mutation. Depuis l'indépendance de nombreux États africains fin des années 1950 et toute la décennie 1960, l'Afrique a longtemps été confrontée à un dilemme central : comment garantir son développement autonome, sa sécurité et sa place dans l'ordre mondial ? Cette question demeure aujourd'hui plus pertinente que jamais. Face aux multiples crises géopolitiques, à l'intensification du *multipolarisme* et à la compétition accrue entre grandes puissances (États-Unis, Chine, Union européenne, Russie, etc.), le continent africain ne peut plus se permettre de rester fragmenté politiquement, économiquement, socialement ou militairement. Comme l'avait prophétiquement affirmé le leader panafricain Kwame Nkrumah, « *Nous devons nous unir maintenant ou périr* » - une injonction qui, loin d'être un slogan historique isolé, s'impose aujourd'hui comme une **obligation de survie** pour l'Afrique. Pourquoi l'Afrique doit-elle s'unir aujourd'hui ? Les événements évoqués plus haut et bien d'autres encore indiquent que le monde est aujourd'hui marqué par une compétition stratégique intense entre grandes puissances qui cherchent à sécuriser des alliances, des ressources naturelles et des positions géopolitiques avantageuses. L'Afrique, que l'on sait très riche en ressources (minerais, métaux rares, hydrocarbures, terres arables...) et dotée d'une population jeune et croissante (1,56 milliard d'habitants, ce qui représente environ 18 % à 19 % de la population mondiale totale estimée à un peu plus de 8,2 milliards de personnes!), est devenue un terrain de rivalités - diplomatiques, économiques et parfois militaires. Dans ce contexte, les États africains qui agissent isolément sont plus vulnérables aux influences externes, aux chocs économiques et aux pressions politiques ou militaires venant de l'extérieur.

Nkrumah avait compris que la division était un handicap majeur, permettant aux puissances extérieures de continuer à exploiter les ressources africaines et à influencer politiquement les États indépendants. Il soutenait que sans une union politique et économique cohérente, aucun pays africain isolé ne pourrait atteindre une indépendance complète ou une autonomie stratégique réelle. L'exemple actuel de l'AES depuis 2022 est peut-être en train de lui donner raison et de constituer un paragon à imiter ! De fait, dans les décisions économiques internationales - accords commerciaux, décisions de taux d'intérêt, contrôle des chaînes de valeur mondiales -, l'Afrique reste largement marginale et marginalisée. Ce manque d'influence collective conduit à des accords souvent défavorables / léonins, à la dépendance financière (prêts du FMI et de la Banque mondiale, par exemple) et à un accès limité aux technologies de pointe. Une gouvernance continentale unifiée, peut-être via des blocs régionaux pour les moins pressés, permettrait à l'Afrique non seulement de défendre ses intérêts collectifs, mais aussi de façonner des politiques communes de développement, d'investissement et de commerce extérieur qui servent prioritairement ses propres populations.

La question est maintenant, comment faire mentir un certain Hegel ? Pour rappeler aux oubliés, Georg Wilhelm Friedrich Hegel de son vrai nom, dans ses *Leçons sur la philosophie de l'histoire* (1837), a explicitement exclu l'Afrique « proprement dite » de ce qu'il considérait comme l'histoire véritable ou « historique », tout court ! Pour lui, l'histoire universelle - entendue comme le développement progressif de la conscience de liberté - ne commence qu'avec les civilisations orientales et européennes, et l'Afrique subsaharienne n'y figure ni comme agent conscient ni comme acteur significatif du progrès historique. Il décrit l'Afrique comme un « Esprit non historique et non développé, encore plongé dans les conditions de la simple nature », qui n'a « aucun mouvement ni développement à exhiber » et qu'il ne souhaite même plus mentionner dans sa reconstruction philosophique de l'histoire du monde. Vous avez dit racisme ? Gobineau, Josiah C. Nott et Henry Hotze, Georges Vacher de Lapouge Christoph Meiners pour ne citer qu'eux ont sûrement fait des petits ! Ça ne vous rappelle pas quelqu'un dans son discours de Dakar ? Arrêtons-en ici la digression et revenons aux piliers que l'Afrique doit bâtir pour faire face à l'adversité ambiante et croissante.

**D'abord au « plan économique » : transformer la richesse en puissance collective.** Un des arguments les plus puissants en faveur de l'unité est d'ordre économique. Individuellement, la plupart des pays africains ont des économies trop petites ou trop fragmentées pour attirer une industrialisation à grande échelle, pour bénéficier de chaînes de valeur régionales solides ou pour contester efficacement les géants économiques mondiaux. Ensemble, cependant, ils forment un marché unique d'environ 1,4 milliard de consommateurs, doté d'un potentiel énorme pour l'industrialisation, la transformation des ressources et le développement des infrastructures. Il faut simplement dépasser les déclarations d'intention (du genre NEPAD, Vision 2060, etc.) afin d'aller vers des actes concrets (encore une fois, regardons du côté de l'AES !). « Faisons », comme dirait un des Osiris africanistes, le professeur Th. Obenga ! La mise en place d'une union économique et monétaire africaine, avec une politique commerciale et industrielle commune, permettra de réduire les barrières au commerce intracontinental, d'harmoniser les normes, de stabiliser les monnaies et d'attirer davantage d'investissements étrangers qui cherchent des marchés plus prévisibles et unifiés. Ce type d'intégration donne aux économies africaines non seulement plus de poids négociateur face à des blocs économiques tels que l'Union européenne ou l'ASEAN, mais aussi une meilleure capacité à développer des industries locales compétitives. En outre, une gouvernance économique commune pourrait faciliter la coordination des politiques fiscales, des infrastructures régionales (routes, ports, énergie, télécommunications) et des stratégies d'innovation. L'expérience de structures comme la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) montre déjà le potentiel d'une coopération étroite, mais aussi les limites actuelles d'une intégration partielle. Dans un monde multipolaire, où l'accès aux technologies avancées et aux investissements est déterminant, l'Afrique ne peut se permettre de laisser chaque pays aller de son côté.

**Ensuite « politique et diplomatie » : une voix plus forte sur la scène mondiale.** Politiquement, une Afrique unifiée aura une capacité de négociation accrue dans les organisations internationales - ONU, G20, banques de développement, forums climatiques, etc. Aujourd'hui, même regroupés sous la bannière de l'Union africaine (très faible et dépendant de financement extérieur, c'est sa première faiblesse, comme le dit le professeur Jeffrey D. Sachs, économiste américain de renommée internationale et spécialiste des questions de développement. Pendant qu'on y est, attardons-nous un rien à ce dernier. Il a une vision largement optimiste mais exigeante de l'avenir de l'Afrique, et il considère que le continent détient un potentiel majeur pour devenir un acteur économique et géopolitique de premier plan au XXI<sup>e</sup> siècle - à condition d'adopter les bonnes stratégies. Il affirme que les prochaines décennies pourraient être « les années de l'Afrique », caractérisées par une croissance rapide, une transformation structurelle et une influence mondiale accrue, à condition d'investir massivement dans l'éducation, les infrastructures, la technologie, l'innovation et la gestion durable des ressources naturelles. Il voit dans la combinaison d'une population jeune, d'un marché interne vaste et des réformes économiques ambitieuses une possibilité de doubler rapidement la

croissance, à l'instar des trajectoires observées en Chine ou en Inde. Pour Sachs, l'Afrique doit choisir des politiques de développement audacieuses plutôt que de dépendre de l'aide extérieure et tirer parti d'un monde multipolaire pour forger des partenariats stratégiques avec plusieurs régions du globe. Il insiste notamment sur la nécessité d'un financement à long terme, plutôt que des prêts à court terme coûteux, pour soutenir les investissements dans les infrastructures, l'éducation et l'énergie, et il appelle à une intégration économique régionale plus forte pour augmenter la compétitivité et l'influence du continent à l'échelle internationale. En somme, il voit l'Afrique non pas comme un acteur périphérique, mais comme un pôle de croissance global potentiellement central dans les prochaines décennies - à condition d'une vision collective et d'une action stratégique concertée.

Les États africains parlent souvent d'une seule voix sur certains sujets, mais restent trop fragmentés pour imposer des politiques globales cohérentes sur des questions cruciales comme la dette, les échanges commerciaux ou la réforme des institutions internationales. Nkrumah voyait l'unité politique comme la base indispensable de toute autonomie africaine : sans une coordination politique régionale et continentale, les États restent vulnérables aux divisions internes et externes, qui sont exploitées par des puissances désireuses de maintenir une influence dominante en Afrique. Une gouvernance politique forte - incluant des mécanismes de règlement des conflits, des institutions démocratiques renforcées et des principes communs de gouvernance - aidera à atténuer les tensions internes qui sont souvent instrumentalisées par des acteurs extérieurs. Elle servirait aussi à promouvoir les normes de respect des droits humains, de transparence et de responsabilité, renforçant ainsi la légitimité des institutions africaines au niveau international.

**Ensuite encore au plan de « Sécurité et défense » : une stratégie collective indispensable.** La paix est la condition sine qua non du développement, on ne le dira jamais assez. Sur le plan militaire, l'Afrique est confrontée à de nombreux défis : insurrections, terrorisme, trafic de drogues, piraterie, conflits interétatiques et ingérences étrangères. Aucun pays africain, pris isolément, ne dispose des ressources ou de l'influence nécessaires pour garantir complètement sa propre sécurité à long terme. Une défense collective renforcerait la capacité du continent à répondre efficacement à ces menaces, tout en prévenant les interventions extérieures non souhaitées. Nkrumah lui-même appelait à une **force de défense continentale coordonnée** avec une structure de commandement unifiée afin d'assurer la stabilité et la sécurité de l'Afrique dans son ensemble. Aujourd'hui, alors que les intérêts géopolitiques se croisent sur le continent, une armée ou une stratégie commune de défense - bien que complexe à mettre en œuvre - serait un outil puissant pour dissuader à la fois les menaces internes et les tentatives d'instrumentalisation par des puissances externes. Il faut se donner les moyens de sa volonté de puissance, aimait répéter le regretté N.K.Oumoutoundé !

**Enfin « Culture et identité » : un ciment pour l'intégration africaine.** La question culturelle et identitaire n'est pas à négliger. Une Afrique unie politiquement et économiquement doit s'appuyer sur un **projet culturel commun** qui valorise la diversité tout en renforçant un sentiment d'appartenance africaine. Nkrumah affirmait que l'Afrique devait dépasser les divisions linguistiques, régionales ou ethniques héritées du colonialisme - ces artificialités qui ont longtemps freiné la coopération réelle entre États. Une gouvernance culturelle forte - soutenant l'éducation, les médias panafricains, la créativité, les échanges académiques et artistiques - permettrait de renforcer la **conscience africaine collective**, favorisant la solidarité et l'acceptation d'un destin politique commun. **L'unité africaine, plus qu'un rêve, une nécessité.** L'appel de Nkrumah, « *Africa must unite* », n'était pas simplement un slogan révolutionnaire mais un diagnostic stratégique pertinent qui garde toute sa force aujourd'hui : seule une Afrique unie peut espérer peser significativement dans un monde multipolaire et résister aux pressions externes et aux divisions internes. Pour les pays les plus forts du continent, oublier les querelles anciennes et travailler à une gouvernance commune - économique, politique, militaire et culturelle - n'est plus une option, mais une obligation de survie. Sans cela, l'Afrique restera marginale, vulnérable et incapable de tirer

pleinement parti de ses ressources humaines et naturelles dans l'économie mondiale de demain. L'unité n'est pas simplement une stratégie : c'est la clé d'une Afrique forte, souveraine et influente face aux prédateurs de tout acabit et afin d'éviter le précédent vénézuélien qui n'est précédent pour le reste du monde mais non pour l'Afrique qui en a vu de toutes les couleurs, surtout dans le pré-carré français.

**N'aurait-on pas presque tort de conclure**, alors que la tragédie mondiale continue ? Dans *Things Fall Apart*, la société igbo se fissure lorsque des forces externes (les colonisateurs) imposent un nouveau cadre social - détruisant les structures internes. De même aujourd'hui, lorsque des puissances extérieures (ici les États-Unis) usent de leur puissance militaire pour renverser un gouvernement souverain, cela montre que les normes internationales (le « centre » juridique qui tient le système mondial) sont fragiles. Okonkwo aurait pu dire (par analogie conceptuelle, plutôt que littérale) : « *Quand les forces extérieures tranchent ce qui nous tenait ensemble, les choses s'effondrent.* » Plusieurs pays et instances internationales ont dénoncé l'attaque américaine comme une violation de la souveraineté et du droit international, mettant en garde contre une diminution de la sécurité mondiale et contre l'idée que les puissances puissent agir unilatéralement sans contraintes juridiques. Le « centre » (qu'il s'agisse d'une société traditionnelle ou du cadre juridique international) est rogné et fragilisé par une force extérieure dominante. Le cas du Venezuela montre que dans certains contextes, le droit international peut être contourné ou fragilisé par des États puissants. La souveraineté et l'autodétermination d'un peuple peuvent être subordonnées à des intérêts géopolitiques ou économiques, ce qui rappelle la manière dont la société igbo voit ses propres structures être emportées par la colonisation, dans *Things fall apart* évoqué plus haut. Il existe une tension persistante entre la domination (puissance) et les normes (droits, souveraineté) - un thème qui fait écho à la tragédie de Ch. Achebe. L'attaque américaine contre le Venezuela est un exemple contemporain de domination extraterritoriale et de pression sur des normes établies. Cela illustre à quel point le droit international peut être mis à mal lorsque des États puissants agissent unilatéralement. Attendons seulement les conséquences incommensurables, à la fois sur l'ordre international, les finances et l'économie mondiales, etc. **Wait and see ! Qui vivra verra !**